
Don patriotique d'une somme de 1600 livres d'un républicain pour le soulagement des veuves et orphelins de nos braves frères d'armes, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Don patriotique d'une somme de 1600 livres d'un républicain pour le soulagement des veuves et orphelins de nos braves frères d'armes, lors de la séance du 2 vendémiaire an III (23 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVII - Du 23 fructidor an II au 2 vendémiaire an III (9 au 23 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1993. p. 380;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1993_num_97_1_16392_t1_0380_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Certifié conforme aux originaux à Venterol et Novezant, le 15 prairial l'an 2 de la République une et indivisible.

BRUGIERE, président.

39

Le premier secrétaire de l'interprète de la République française en Suisse adresse au président de la Convention nationale une lettre de change de la somme de 1 600 livres qu'un républicain l'a chargé d'offrir pour le soulagement des veuves et orphelins de nos braves frères d'armes. Cette lettre de change est passée à l'ordre du président.

Il fait passer l'extrait d'une lettre de Berlin, relative à la conduite républicaine que les prisonniers français ont tenue dans leur translation de Magdebourg à Stettin.

La Convention nationale décrète la mention honorable de l'offre et l'insertion par extrait au bulletin, des lettres envoyées par le secrétaire de l'interprète de la République française en Suisse (62).

[*Le premier secrétaire interprète de la République française en Suisse au président de la Convention nationale, Bâle le 29 fructidor an II*] (63)

Liberté, Egalité, Fraternité ou la Mort

Citoyen président

Un républicain plein de regret de ne pouvoir dans ce moment combattre les ennemis des peuples libres, dépose par tes mains sur l'autel de la patrie, *une somme de seize cents livres, destinée au soulagement de veuves et orphelins de nos braves frères d'armes.*

Puisse ce foible hommage être mentionné honorablement dans le bulletin, comme la seule jouissance qu'ambitionne un Français qui ne veut être connu que par son dévouement patriotique.

Je t'adresse ci-joint l'extrait d'une lettre de Berlin qui te prouvera que les défenseurs des droits de l'homme savent être partout aimables et généreux. Ils viennent de donner aux habitants du Nord le spectacle aussi nouveau qu'étonnant, d'un convoi de prisonniers de guerre professant hautement les principes démocratiques au sein même du gouvernement le plus absolu de toute l'Allemagne.

Salut et fraternité.

BACHER.

(62) P.-V., XLVI, 33-34. C 320, pl. 1327, p. 10.

(63) C 321, pl. 1339, p. 5. *Moniteur*, XXII, 55; *Débats*, n° 733, 36-37; *Bull.*, 2 vend.; *Ann. Patr.*, n° 632; *J. Mont.*, n° 147; *C. Eg.*, n° 767; *J. Fr.*, n° 728; *M.U.*, XLIV, 25; *Rép.*, n° 3; *Mess. Soir*, n° 767; *Gazette Fr.*, n° 996; *F. de la Républ.*, n° 3; *J. Perlet*, n° 731.

[*Extrait d'une lettre de Berlin du 20 fructidor an II*] (64)

La semaine dernière on a transporté de Magdebourg à Stettin un convoi de braves prisonniers français. Les trois quarts des curieux de Berlin sont accourus à *Oranienbourg* et quelques jours après à *Bernau*, on a appréhendé en les faisant passer à Berlin que la foule ne fut trop grande. Le plus bête en apparence de ces prisonniers montrait plus de fierté et de génie et surtout d'esprit que bien des généraux.

On leur a laissé pleine liberté, ils ont fait de la musique, dansé des contredances, battu des entrechats que nos berlinois ont enviés. Ils ont chanté la marseillaise, ca-ira, dansé la carmagnole, fait des armes, joué au dé et aux cartes, fait des pirouettes, tout cela étoit à mourir de rire. La princesse *** s'est beaucoup entretenu avec un général à larges culottes, homme de sens et de mérite; tout le monde parle avec emphase de ces républicains.

Nous avons vu passer dans le même tems des prisonniers Polonois, en un triste état; tout de suite les carmagnoles ont fait passer une collecte pour eux, disant ces pauvres diables combattent pour la même cause que nous et ont besoin de secours; mais lorsque ces Polonois ont remercié en se baissant jusqu'à terre, ils ont dit, pauvres esclaves, vous n'êtes pas encore à la hauteur des principes d'une révolution, vous vous êtes levés trop tôt, allez vous coucher.

La cour a été voir ces fiers prisonniers et en a été satisfaite. Le prince Auguste doit surtout avoir beaucoup causé avec ces citoyens. Les dames du Palais de la Reine disoient, ça va, qu'à les voir on a du plaisir, *vivent à jamais les Sans-culottes.*

[L'assemblée a applaudi à la lecture de cette lettre.] (65)

40

Le citoyen Dufour, chef du troisième bataillon de l'Yonne, envoie à la Convention en don patriotique la somme de 72 L, dont 48 L en or, et 24 L en argent.

Mention honorable et insertion au bulletin (66).

(64) C 321, pl. 1339, p. 6. *Ann. Patr.*, n° 632; *C. Eg.*, n° 767; *Moniteur*, XXII, 55; *Débats*, n° 733, 36-37; *Bull.*, 2 vend.; *J. Fr.*, n° 728; *M.U.*, XLIV, 25; *Rép.*, n° 3; *Mess. Soir*, n° 767; *Ann. R.F.*, n° 3; *F. de la Républ.*, n° 3; *J. Perlet*, n° 731; *J. Mont.*, n° 147.

(65) *J. Fr.*, n° 728.

(66) P.-V., XLVI, 34. C 321, pl. 1339, p. 4. Mention de la réception du don portée en marge.